

| Résultats indicateur | Objectif de progression | Actions | Indicateurs chiffrés |
|--|---|--|---|
| Pourcentage de salarié ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congés maternité : 15/15 | Poursuivre les réajustements éventuels de salaires pour retour de congé maternité | Poursuivre la mise en adéquation le salaire du professionnel de retour du congé maternité avec les augmentations générales et/ou individuelles pendant la période de référence | Nombre de salariée concernée sur la période de référence |
| Nombre de salarié du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0/10 | Suivre le nombre de salarié du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations | Réaliser un suivi annuel des rémunérations parmi les 10 plus hautes rémunérations | Pourcentage d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations |

MAJ 28/02/2023